L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 23 OCTOBRE 1846.

IMPRIME ET PUBLIE PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
[illegible] une année d'avance ... $12
[illegible] Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance ... $5
[illegible] ne pourra cesser sa souscription sans donner avis [illegible] semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour [illegible] première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne [illegible] moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible] une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 10 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.

Nlle Orleans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat

POUR LA BALIZE.—Et toutes les habitations intermédiaires.—Le steamboat MUSIC, capt. T. Martin, reprendra ses voyages réguliers, partant de la Nouvelle Orléans tous les samedis à 10 heures précises du matin, il sera de retour [illegible]. Les passagers sont priés [illegible] à l'heure du départ. Pour fret ou passage, s'adresser à
A. LAROSE & Co. 2 oct

PAQUEBOT REGULIER partant le dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ. Le vapeur MAGNOLIA, capt. [illegible] Thomasson partira pour les ports ci-dessus TOUS LES DIMANCHES à 10 heures précises et de [illegible] voyage à tous les points de la côte. [illegible] pour débarquer sur la côte [illegible] l'attention du capitaine [illegible]
THEOD. SHUTE, agent 41, Canal

Paquebot du Bayou Sara.—La BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, [illegible] entièrement réparée et arrangée [illegible] continuera ses voyages [illegible] jusqu'à nouvel avis. Elle partira [illegible] Bayou Sarah tous les mar[illegible] vendredis. [illegible]
P. A. CHAMPOMIER, Agent, 46 1/2 Vieille Levée près Conti.

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE [illegible] Vieille Levée près [illegible] St Louis. [illegible]
ROBERT MURPHY.

POUR NEW-YORK. [illegible]
J. W. STANTON & C. [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible] OSWEGO [illegible]
JAMES E. WOODRUFF. 60 Camp

POUR LA HAVANE.—Le brick SALVA [illegible]
JOHN ALEXANDER, 26, Commune

POUR RIO GRANDE. [illegible]
JOHN ALEXANDER, 26, Commune.

POUR LIVERPOOL. [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE. Le navire paquet SOUTH CAROLINA, [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE. Le navire SOUTH [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE. Le beau navire NARRAGANSETT, [illegible]
PIERRE POUTZ, coin de la Douane.

POUR LE HAVRE. La barque NAR[illegible] [illegible]
P. POUTZ, rue Douane
L. H. GALE, 93, Commune

[illegible]
JOHN HALL, Agent.

A LOUER. Pour le premier novembre prochain, [illegible] du Théâtre [illegible] restaurant, café [illegible]
[illegible] PEPIN, encoignure Conti et Passage de la Bourse, au Premier.

[illegible] grande maison [illegible] Municipalité. S'adresser à
C. H. CAMMACK, 79 St Louis.

A LOUER. [illegible] du 1er novembre prochain, [illegible] Nos 95 et 97, située rue du [illegible] deux salles à fumer les [illegible] modes et spacieuses, une gran[illegible]
[illegible] maison en briques et à deux étages, située [illegible] Bar[illegible] et Philippa.
[illegible] de la maison No. 150, rue [illegible] St Louis et Toulouse, s'adresser à
EDW. SHIFF. 74, Canal.

ON désire louer au premier octobre prochain une [illegible] pour une famille peu nombreuse, le [illegible] S'adresser à
B. VALLS, rue de la Commune No. 26.

DEMANDE DE MAISON pour le 1er Novembre prochain—Une Maison située dans le carré de la [illegible] Treme, et dont le loyer serait de $30 à $45 trouvera un locataire en s'adressant au bureau de la Poste, lettre V, No 3. 9 oct

HOTEL ST. LOUIS.

Les soussignés informent respectueusement leurs amis et le public, qu'ils rouvriront cet établissement pour la réception des pensionnaires, le 15 d'octobre. Ils donnent l'assurance qu'ils n'épargneront ni peines ni dépenses pour offrir au public beaucoup de conforts. Durant l'été, la cette fait à la maison des réparations complètes, elle a été peinte de nouveau et ses vastes chambres sont agréables et telles qu'on en rencontre rarement dans les hôtels.

On prendra des arrangemens libéraux à l'année avec les familles et les pensionnaires seuls.
L. HAWLEY & Co. propriétaires

A VENDRE OU A LOUER.

[illegible] UN JOLI BIEN DE CAMPAGNE situé sur le Bayou St Jean, d'une contenance de trente deux arpens de superficie. La terre est en [illegible] bien égouttée et presque entièrement en culture. Les établissemens consistent en une maison de maître, cases à nègres, écuries, remises &c. sont en parfait état.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux ou au bureau de M. Jules Mossy, 42 rue Royale, à Albin Michel.
20 sept

CHARLES MAURIAN, JULES LAMBERT
MAURIAN & LAMBERT,
AVOCATS,
BUREAU NO. 154, RUE ROYALE.

THS. H. LEWIS, J. BERMUDEZ.
LEWIS & BERMUDEZ,
AVOCATS,
Bureau No. 180, rue Royale.

CHAS. A. BARRIERE,
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres,
NOUVELLE-ORLEANS.
Importateur direct de marchandises françaises.
25 sept

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS,
No 30, RUE DE LA DOUANE,
NOUVELLE ORLEANS.

Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais [illegible]. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures.

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN DENTISTE, rue [illegible] Conti [illegible] son cabinet ouvert de [illegible]
17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle Orléans. 10 nov

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LAPEYRE, HARISPE & Co. ont transporté leur comptoir du No. 20, rue St Louis, à la rue St. Charles, à côté de l'[illegible]. 2 oct

RIDEAUX.—Un assortiment de rideaux en mousseline [illegible] et à vendre par
FK. PERRET, 48 Bienville
5 oct

MOUCHOIRS BATISTE.—Un bel assortiment de mouchoirs batiste venant d'être reçu et à vendre par
FK. PERRET, 48 Bienville
5 oct

ABSINTHE.—De première qualité, à vendre par
FK. PERRET, 48 Bienville
5 oct

KIRSH.—De toute première qualité, venant d'être reçu et à vendre par
FK. PERRET, 48 Bienville
5 oct

CLOUS—1100 barils assortis, à vendre par
ROBERTS & HALL, 75, rue Magasin.
1 oct

JAMBONS—20 tierçons et 30 boucauts jambons, en magasin et à vendre par
G & R BUCHANAN & Co. 64, Tchoupitoulas
14 oct

SAINDOUX—766 barillets et 66 barils saindoux, en magasin et à vendre par
G & R BUCHANAN & Co. 64, Tchoupitoulas
14 oct

SAVON—100 caisses savon en magasin et à vendre par
G & R BUCHANAN & Co, 64 Tchoupitoulas
14 oct

CHANDELLES—50 caisses chandelles de composition Star, en magasin et à vendre par
G & R BUCHANAN & Co. 64, Tchoupitoulas
14 oct

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 23 OCTOBRE 1846.

AUX ABONNES DE *L'ABEILLE*.

Pour la commodité de ceux de nos abonnés qui habitent la seconde municipalité, nous venons d'ouvrir un second bureau, No. 13, rue du Camp, auprès de la Banque de Cité. On y recevra, jusqu'à huit heures du soir, tous les avis qui devront être insérés dans le journal.

Notre imprimerie et notre bureau principal n'en restent pas moins No. 81, rue de Chartres. Tout en cherchant à être agréables à nos amis d'outre-Canal, nous n'en restons pas moins fidèles à la première municipalité.

REPARATION.—Nous avions cru remarquer dans l'article de l'*Union* que nous avons cité hier en tête des dépêches du général TAYLOR, une sorte de blâme indirect jeté sur la conduite du commandant en chef de notre armée. En le relisant aujourd'hui, il nous semble qu'on peut au moins lui reprocher de la froideur; mais l'*Union* du 14 vient nous prouver à notre grande satisfaction que cette froideur n'était qu'apparente: elle rend justice au *génie* (c'est le mot qu'elle emploie) du vainqueur de Monterey.

"Le général Zachariah Taylor, dit-elle, s'est de nouveau couvert de gloire par ses opérations militaires contre Monterey. Les brillants exploits des trois jours, guidés par son génie, ont répandu un nouveau lustre sur nos armes et ajouté un nouvel éclat à la renommée qu'il avait conquise sur les champs de Palo-Alto et de Resaca de la Palma."

L'*Union* se charge en même temps de justifier la conduite du général, qui, l'avant-veille ne lui paraissait point suffisamment expliquée: "Quand le général Taylor, dit-elle en citant un passage même des dépêches, après s'être couvert de lauriers, a accordé une suspension d'hostilités, il y a été porté par "un recent changement dans le gouvernement du Mexique, changement qui paraissait favorable aux intérêts de la paix." Le général Taylor ne savait pas, ne pouvait pas savoir que nos ouvertures avaient échoué. Il ne pouvait pas savoir que le nouveau gouvernement de Mexico avait remis au prochain Congrès la décision de cette question: le Mexique négociera-t-il ou ne négociera-t-il pas?" L'organe officiel reconnait donc, après quarante-huit heures de réflexion, ce qu'il était facile de comprendre et de saisir du premier coup. Mieux vaut tard que jamais.

L'*Union* du 14 annonce que le major JAMES GRAHAM est parti le matin même de Washington pour se rendre auprès du général TAYLOR, auquel il porte les dépêches qui enjoignent au commandant de notre armée de rompre l'armistice.

POINT DE GREAT-BRITAIN.—Dans la soirée du 13, le navire à vapeur *Great-Britain* n'avait point encore été signalé à New-York. Si ce navire est parti le 22 septembre, il avait alors 21 jours de mer; on éprouve diverses inquiétudes sur son compte; mais les optimistes se plaisent à penser que son départ aura été retardé. Le prochain paquebot à vapeur de Boston, qui ne peut plus tarder beaucoup, nous fera sans doute savoir à quoi nous devons nous en tenir.

NOUVELLES IMPORTANTES DE L'OCEAN PACIFIQUE.

Le commodore Sloat, commandant de l'escadre des Etats-Unis dans le Pacifique, est arrivé dans cette ville hier soir de Key-West, à bord d'une petite goëlette. On trouvera dans une autre partie du journal les détails de la tempête qui a jeté le brick des Etats-Unis *Perry* à la côte. Nous devons à l'obligeance du Commodore quelques nouvelles sur les mouvements des forces américaines sur l'Océan Pacifique. Le 29 juillet, le commodore Sloat apprit à Monterey, en Californie, les affaires de Palo-Alto et de Resaca de la Palma, par des lettres écrites de Matamoros à Saltillo et Vera-Cruz. N'ayant reçu aucunes instructions, ignorant la déclaration formelle de guerre, le Commodore résolut d'agir en prenant sur lui-même la responsabilité de ses actions. Ayant levé l'ancre, il se porta sur San-Francisco, Mazatlan et d'autres ports, s'en empara au nom des Etats-Unis et arbora le pavillon américain. Les populations ont favorablement accueilli l'occupation américaine; les seuls mécontens sont les employés et officiers du gouvernement, qui craignaient de perdre leurs emplois et leurs appointemens.

A l'arrivée du lieutenant Tremont et de sa troupe, composée de 150 hommes, le Commodore les fit passer à bord de la frégate des Etats-Unis *Cyane*, avec mission de se porter au devant du gouverneur de la Californie, afin de l'empêcher de commettre aucune déprédation sur les propriétés des résidents américains. Malgré les mauvaises dispositions de cet officier supérieur, le Commodore ne pense pas qu'il y ait aucun engagement sérieux.

Le Commodore ayant remis le commandement de l'escadre américaine au commodore Stockton, reçut enfin à Mazatlan, le 11 août, la nouvelle que la guerre était déclarée au Mexique. Impatient de se présenter à Washington, il alla s'embarquer à Chagres sur un vapeur anglais qui faisait route pour la Jamaïque. De Kingston, il passa à la Havane où il trouva le brick des Etats-Unis *Perry*, et s'y embarqua pour Charleston, Caroline du Sud. Le 11 de ce mois, le *Perry* éprouva la tempête effroyable qui le jeta à la côte à environ quarante milles de Key-West, après avoir perdu son gouvernail et ses mats. Enfin, à Key-West, le Commodore put fréter une petite goëlette, qui l'a amené, ainsi que son fils, à la Balize. D'ici, le Commodore repart immédiatement pour Washington.

Nous ne pouvons terminer sans adresser au commodore Sloat nos remerciemens pour la complaisance qu'il a mise à donner à la presse ces détails si intéressans sur l'ensemble des mouvemens de l'escadre américaine dans l'Océan Pacifique.

HORRIBLE OURAGAN A KEY-WEST.
NOMBRE DE PERSONNES TUEES!!!

Nous devons à l'obligeance du commodore SLOAT, de la marine des E. U. et du lieutenant W. C. Pease, du revenu cutter *Morris*, la description suivante du grand désastre survenu à Key-West et dans les environs, occasionné par l'ouragan du 11 courant. Les pertes qui en résultent sont sans exemple. Key-West est complètement dévasté, et une grande quantité de navires ont été ou naufragés ou complètement perdus. Tous les magasins sur l'île ont été renversés ou ont eu leurs toitures enlevées. Sur six cents maisons il n'en est resté debout que six!!! Le courant traversait la ville avec une rapidité de 6 milles à l'heure et la masse d'eau avait 6 pieds de profondeur. Les phares à Key West et à Sandy Key ont été rasés et il ne reste maintenant aucun vestige de leur existence. Les casernes ont peu souffert, n'ayant eu que leurs cheminées enlevées. Le sinistre parmi les navires a été très considérable.

Le brick des E. U. *Perry*, commandant lieutenant Blake, parti de la Havane pour Charleston, ayant à bord le commodore Sloat, venant de la mer Pacifique, a fait côte près la jetée de Sombrero, après avoir perdu sa mâture, ses amarres, canons &c. Il se trouve maintenant à 11 pieds d'eau et pourrait être sauvé. Personne à bord n'a péri.

Le revenue cutter *Morris* a fait côte à environ trois milles de Key West, à 2 1/2 pieds d'eau, après avoir perdu sa mâture, ses ancres, canons &c. Tout le monde s'est sauvé. Le navire est perdu.

Le brick *Colorado*, de Boston, a fait côte, mais on espérait le sauver.

La goëlette *Com. Kearney* a fait côte à deux pieds d'eau. La goëlette *Geo. Bennett*, capitaine Warfield, a été démâtée. Le navire *H. W. Safford*, de New-York pour Brasos Santiago, a naufragé et sera probablement perdu. Le brick *Matamoros*, de New-York pour St. Marks, a fait côte et est maintenant à sec avec perte de ses mâts et une partie de sa cargaison. La brick *Waskallon*, de New-York pour Cedar Keys, est parti avant l'ouragan. La goëlette *Catherine* a fait côte près des récifs, avec perte de sa mature, &c. mais elle a été ramenée dans le port par le Morris. La goëlette *Adeline*, de Bristol R. I., avec un chargement de pommes de terre, a fait côte après avoir perdu sa cargaison; on espère pouvoir la sauver. Le brick *Genl. Wilson*, de New-York, a fait côte à trois pieds d'eau avec perte d'une partie de sa mâture. Le brick *Napoléon*, de Boston, venant de la Havane, a fait côte après avoir perdu sa mâture.—Ce navire a été vendu $300. La barque *Francis Watts*, Perkins, de la Havane pour New-York, s'est échoué après avoir perdu une partie de sa mâture.—Le capitaine a eu l'épaule déboitée.

Le pilotboat *Louisa* a sombré en rade; le *Lafayette* a sombré et tout son monde a péri; deux femmes ont été trouvé noyées par le cutter Morris. Le brick *Exchange*, allant de Portland à la Havane, a été démâté: il a été condamné et vendu $550. Le navire *Warsaw*, de Charleston, a fait côte sur Watacomba Key, après avoir perdu sa mâture, mais l'équipage s'est sauvé. Le brick *Falconer*, de Portland à la Havane, a été démâté et vendu ensuite $500. Le brick *Commissary* de Bristol, a été jeté sur Boca Chica, avec perte de ses deux mâts; tout son monde s'est sauvé. Le brick espagnol *Landero*, de Barcelone, a été jeté sur Key Vacas et est entièrement perdu, mais on a pu sauver sa cargaison. La goëlette *St. Denis*, de Newport, est entrée démâtée et a été vendue. La goëlette *Emma*, allant à Nassau, a fait côte, ayant perdu ses mâts et son gouvernail.

La goëlette espagnole *Villanueva*, de Nuevitas, a été jetée à la côte; elle est entièrement perdue et 20 personnes parmi lesquelles se trouvaient une femme et son enfant. Une seule personne du bord a été sauvée par le brick *Perry*. Le navire *Adeline*, de New-York pour la Nlle.-Orléans, avec 50 passagers, et la goëlette *Sarah-Churchman* ont tenu tête à la tempête. Le navire *Eben-Preble* a été jeté à la côte et se trouve à sec. Le navire français *La Réunion* s'est échoué sur le récif de la Floride, mais on a sauvé une partie de son chargement.

Presque toutes les goëlettes de sauvetage ont péri ou ont éprouvé des avaries: il n'en reste qu'une seule capable de faire le service.

L'*Eliza Catherine* a été emportée jusqu'au milieu d'un jardin de Key-Vacas, et l'un des bricks a été jeté à terre à une hauteur étonnante. Cinq navires renversés se trouvent dans les parages de Key-West, et il est à présumer que tout le monde a péri. Il y a environ vingt navires échoués à la côte.

Parmi les bâtimens qui ont souffert, se trouve le brick *Iris*, allant de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Le brick *Percival* qui était parti de New-York pour Key-West et qui ensuite a relaché à Charleston avec perte de mâts-de-hune, est entré ici complètement démâté. Le brick *Paconicot* descend. Quelques balles de coton ont été jetées sur le rivage: on a lieu de croire qu'elles proviennent de quelques navires qui ont éprouvé des désastres. Une goëlette sur laquelle se trouvait le nouveau phare des Tortugas, a péri, mais tout le monde s'est sauvé. Les bancs s'étendent maintenant à 60 ou 70 milles des Tortugas.

La perte du brick *Perry* et du cutter *Morris*, ainsi que la destruction des deux phares, des fortifications, de la douane et de l'hôpital peut être évaluée à $300,000. Il est à croire que nombre de navires se perdront sur ces parages, à cause de la destruction du phare de Sand Key.

On a retiré des décombres un grand nombre de cadavres, et l'on en découvre à chaque instant; jusqu'à présent on en compte cinquante! On s'étonne qu'il n'y en ait pas eu davantage, lorsque l'on considère l'immense quantité de bois, de planches et d'ardoises qui voltigeaient en l'air, et le nombre de maisons renversées. Il est impossible de se faire une idée du désastre qui a eu lieu.

LES WINNEBAGOS.—Les commissaires des Etats-Unis et les délégués des Winnebagos sont parvenus à s'entendre sur les conditions d'un traité qui a dû être signé le 12 ou le 13 courant. Ce traité ne sera sans doute pas rendu public avant d'avoir été soumis à l'approbation du Sénat; mais l'*Union* de Washington en indique les principales dispositions. Les Winnebagos cèdent aux Etats-Unis, en toute propriété, tout le territoire qu'ils habitent maintenant et qui comprend 1,500,000 acres environ; ils abandonnent en outre le droit de chasse qu'on leur avait concédé sur deux à trois millions d'acres dans le pays avoisinant. Ils doivent avoir quitté leur résidence actuelle dans le délai d'un an. Le gouvernement des Etats-Unis leur accorde en échange une convenable étendue de terres à l'Ouest du Mississipi, pour y établir leur nouvelle demeure. Il leur accorde en outre une certaine somme dont la majeure partie sera dépensée sous la direction du président, pour former ces sauvages aux arts et aux occupations de la vie civilisée. Les traités de 1832 et de 1837 avaient déjà affecté une somme de $6000 à la création et à l'entretien d'une école où seraient enseignés les travaux manuels. L'allocation actuelle fournira aux Winnebagos de plus grandes facilités encore pour leur instruction et pour leur perfectionnement. On commencera par chercher à leur inspirer l'habitude et le goût des travaux agricoles. Espérons que les bonnes intentions, manifestées par le traité, n'échoueront ni par la mauvaise foi des blancs, ni par la mauvaise volonté de nos Indiens.

Les députés winnebagos, ayant accompli leur mission par la conclusion du traité susdit, se sont mis en route le 14 dans la soirée pour retourner vers leurs compagnons; mais ils n'ont pas quitté Washington sans avoir avec le Président une dernière entrevue: M. Polk les a reçus dans la matinée. Après qu'ils se furent assis avec la gravité qui les caractérise, dans le salon de réception, le Président, au moyen d'un interprète, leur exprima la satisfaction qu'il éprouve d'avoir pu conclure avec eux un traité qui doit contribuer à leur civilisation et à leur bonheur. Il leur annonça que, malgré leur éloignement, le gouvernement de Washington veillerait toujours sur eux et leur donnerait en cas de besoin aide et protection.—L'un des plus anciens chefs se leva alors et fit une réplique courte, mais expressive, dans laquelle il se félicitait également de la conclusion du traité et manifestait, au nom de sa nation, le désir de vivre toujours en bonne intelligence avec les blancs sous la protection de leur "Grand Père" de Washington. Après cet échange de civilités, quelques médailles qu'on avait fait frapper pour la circonstance, furent offertes aux membres de la délégation, auxquels on remit aussi divers présens pour les autres chefs de la nation; puis les Winnebagos se retirèrent, "paraissant, dit l'*Union*, fort satisfaits de cette entrevue."

PENSYLVANIE.—L'élection des membres du Congrès et de la Législature d'Etat a eu lieu le 13 courant. La vive ardeur qui animait les deux partis dans la ville de Philadelphie, a été quelque peu calmée par un épouvantable orage: pour aller aux polls, il fallait que les électeurs se missent dans la boue jusqu'au genoux. Il en est résulté que le vote a été moins considérable que si le tems eut été propice. Dans la ville même, les whigs ont triomphé sur tous les points; ils ont réélus leur candidat au poste de Maire, M. Swift, par une majorité de 2,200 voix, ce qui leur constitue un gain de 1,600 sur l'an dernier. Ils ont fait entrer tout leur ticket législatif; et enfin ils ont réélu au Congrès par une triomphante majorité, l'honorable J. R. Ingersoll.

Les retours du comté de Philadelphie sont tout à fait incomplets: le dépouillement des votes n'était point terminé le 14 à quatre heures de l'après-midi. Toutefois les probabilités indiquent que M. L. C. Levin, natif, l'emportera dans le premier district, MM. Charles Brown et Ch. J. Ingersoll, locofocos dans le troisième et le quatrième. Néanmoins ces Messieurs n'auront point la majorité absolue. Par le fait les whigs ne perdent rien; les natifs perdent un membre que gagnent les locofocos.

Les premiers retours de Lancaster promettent à M. Power une majorité de deux mille voix comme commissaire des canaux. Le district, composé des comtés de Delaware et Montgomery, a élu au Congrès un whig, M. Freedly. Celui qui comprend les comtés d'Adams et de York, s'est prononcé par une forte majorité en faveur du candidat whig indépendant, le docteur Nes.

BALTIMORE.—Après la lutte la plus vive, après un vote qui dépasse de 2800 voix celui qui a été donné à l'élection de la semaine précédente, les Locofocos ont réélu leur candidat à la mairie, le Col. Davies, par une majorité de 106 voix. Cette élection nous parait devoir être considérée comme établissant la force respective des deux partis dans la ville de Baltimore. Dans la première Chambre du Conseil de ville, les locofocos ont *deux* voix de majorité; ils en avaient *quatorze* l'an dernier. La seconde Chambre se partage également; 5 whigs et 5 locofocos; l'an passé, elle donnait aux locofocos une majorité de 8 voix.

VERMONT.—La Législature de cet Etat s'est réunie à Montpellier, le 8 courant. George F. Hodge, whig, a été choisi président du Sénat; E. N. Briggs, orateur de la Chambre. Les deux Chambres réunies ont élu Horace Eaton, whig, au poste de gouverneur; elles ont aussi donné les autres charges de l'Etat aux candidats whigs.

PREMIER CONCERT DE SIVORI A NEW-YORK.—Ce grand violoniste, dit le *Courrier des Etats-Unis* du 13, a remporté hier, devant un auditoire de près de trois mille personnes rassemblées dans la salle du Tabernacle, un de ces triomphes éclatans, sans pareils, qui font époque dans les annales du monde musical. Nous ne pouvons que constater aujourd'hui ce triomphe par les trois mots: admirable, prodigieux, sublime! Bon nombre d'autres journaux partagent cet enthousiasme frénétique. La *Tribune* entre autres s'écrie: "Sivori a prouvé qu'il est un grand artiste; il possède toute l'enivrante magie du violon. Sa musique est si belle qu'on dirait qu'elle sort directement des doigts du Pouvoir Créateur; l'âme de l'auditeur ne saurait pas se figurer qu'elle puisse émaner d'un simple mortel." Et elle continue dans ce style mystique jusqu'au bout. Le *Herald* tout naturellement est au premier rang des applaudisseurs; il ne fait que continuer "l'œuvre de trompette" qu'il a commencée du jour où l'on a appris la venue de Sivori aux Etats-Unis.

Au milieu de cet harmonieux concert d'éloges, une note discordante se fait entendre, c'est celle du *Courrier and Enquirer* qui attaque Sivori avec une rudesse remarquable:

"S'il s'était présenté, dit ce journal, comme un bon joueur de violon avec plusieurs défauts saillants et un très petit nombre de qualités remarquables, nous lui aurions volontiers accordé tout ce qu'il réclamait. Mais il se présente comme le grand homme du jour, et il n'a pas en lui de quoi justifier une pareille prétention. Il ne faut point parler de lui, et les musiciens n'en parlent point, à côté de Ernst, de Vieuxtemps, de Spohr, de Bériot, et d'autres que nous pourrions citer; il devrait se trouver honoré d'être mis en compagnie de Burke.... Son style est faible, et ses compositions sont des plus médiocres. Il a peu de passion, encore moins de tendresse, et nul profondeur de pensée. Son expression est toujours exagérée. Il joue les mouvemens lents avec un *tremolo* continuel: on dirait d'un livre, imprimé tout en italique. Ses gammes diatoniques et chromatiques s'exécutent avec une grande rapidité, aussi bien que les octaves et les dixièmes; mais il ne peut pas jouer convenablement un simple andante, cette grande épreuve du talent musical. Son intonation n'est pas toujours parfaite; son staccato n'est pas du tout un *staccato*, ce n'est qu'une danse désordonnée de l'archet sur les cordes. Sa main gauche est ferme et prompte; elle exécute toute sorte de difficultés; la main droite est bien inférieure. Le *Carnaval de Venise* qu'il a joué, n'est pas celui de Paganini, non plus que la *Prière de Moïse*, malgré l'espèce de ressemblance que ces morceaux peuvent avoir avec ceux qu'exécutait Paganini."

Il y a évidemment dans ces critiques autant d'exagération que dans les louanges que nous avons mentionnées plus haut: Sivori, si nous en pouvons juger par les appréciations que nous en a données la presse Française, n'est ni si haut, ni si bas. Il peut marcher sinon de pair, au moins bien près des maître du violon: il n'a peut-être ni toute la poésie de Ernst, ni toute la hauteur et la pureté de Vieuxtemps; mais il possède néanmoins de prodigieuses qualités. Son grand tort, c'est de n'être encore que l'imitateur d'un maître, qu'une copie réduite de Paganini. Un autre journal de New-York, l'*Evening Mirror*, nous parait avoir bien compris son mérite en disant, comme l'ont fait d'ailleurs les journaux Européens: "Sivori ressemble à Paganini plus que pas un autre violon. Tout compte fait, c'est un artiste surprenant. Vieuxtemps est pour nous le type de l'excellence; mais son école ne saurait être appréciée par tout le monde à cause de sa trop parfaite correction. Sivori plaira aux masses, parcequ'à un jeu par il joint des effets étonnants et ne craint pas de franchir souvent les limites imposées par les règles."

Chronique Locale.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Le grand jury s'est réuni hier, et, après avoir entendu les témoins à charge, a décidé que George Hamilton dit John English, serait mis en accusation pour faux; John Williams dit John English, pour vol avec circonstances aggravantes; et William Neckley, pour meurtre au second degré. Ce dernier avait été renvoyé pardevant la Première Cour de District comme prévenu du meurtre au premier chef.

ENQUETES.—Le corps d'une petite fille blanche nommée Pavolina Sanguipetta, et âgée de neuf ans, a été retiré hier du fleuve, à l'extrémité de la rue Poydras. On a également trouvé noyé dans le nouveau Canal, près du débarcadère des Florides, un nègre dont on ignore le nom. Le coroner a pratiqué une double levée de corps et fait constater le genre de mort par le médecin ordinaire.

Un passager du nom de Frank Stewart, est mort presque subitement à bord du *Memphis*, lors du dernier voyage de ce steamer à la Nouvelle-Orléans. Le coroner considérant que la mort avait été occasionnée par une maladie ordinaire, s'est refusé à tenir une enquête sur le corps, quoiqu'il en fut prié.

NEGRES JOUEURS.—Justin, h. d. c. l., ainsi que trois esclaves nommés Pearson, Cabel et Joe, ont été arrêtés hier par la police de la Première Municipalité, dans le cabaret de M. Parody, encoignure des rues Bourbon et Ste-Anne, où ils jouaient à des jeux prohibés par la loi. Le propriétaire de l'établissement a été condamné à une amende de vingt piastres, et Justin, l'homme de couleur libre, à une amende de cinq piastres. Les esclaves ont été envoyés à la geole.

FAUX.—César dit Charles Ralet a été conduit hier en présence du recorder Génois, sous l'accusation d'avoir présenté à M. Anthony Rasb, bijoutier, un bon portant la signature imitée de Mme veuve Bouny, et d'avoir ainsi obtenu frauduleusement la remise d'une montre en or de la valeur de $60. Le prévenu s'est reconnu coupable du délit, mais a prétendu qu'il avait commis le faux dans un moment où sa raison s'était perdue dans les fumées du vin. Le recorder ne pouvant pas accueillir de pareilles excuses, a renvoyé Ralet pardevant la Première Cour de District.

LIBEL.—Le recorder Génois s'est occupé hier de l'affaire Ramon Planas, prevenu d'avoir publié contre M. Juan Preses, un article diffamatoire. L'accusé a dû fournir $1000 de cautionnement pour répondre de sa comparution pardevant la première Cour de district.

VOLS.—William McKnight et George Brown, accusés d'avoir soustrait des articles de quincaillerie du magasin de MM. Yancey & Co., ont comparu hier devant le recorder Baldwin, qui les a renvoyés pardevant la 1re Cour de district. George McGawley, prévenu d'avoir enlevé un portefeuille et une épingle en or, appartenant à M. B. Blanchard, a été renvoyé pardevant le même tribunal.

ORAGE A PHILADELPHIE.—Nous ne sortons plus des tempêtes, des orages, des coups de vent. Le 13, jour d'élection, c'était le tour de Philadelphie. "Depuis trente ans, dit le *North American*, on n'avait éprouvé un orage pareil dans notre ville. Le vent et la pluie faisaient rage. La Delaware s'agitait comme les flots de la mer et mugissait comme les chutes du Niagara." Les bâtimens qui se trouvaient dans le port ont plus ou moins souffert, mais heureusement on ne signale aucun sinistre majeur.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.

Brick Plymouth, Waters, Havane, Wylie & Egana
Goelette Falcon, Hooper, Charleston, Andrews & Dewey
Goelette Mary, Brower, Port Lavacca et Matagorda, I. Dobbin

ARRIVES.

Navire York, Merrill, de Galveston
Navire Decatur, Allen, de Liverpool.
Navire Kentucky, Haskett, du Havre.
Barque Charlemont, Sermond, de Thomaston
Barque Elliott, Watts, de Thomaston.
Barque Placida, Patchot, de Barcelone
Brick Salvador, Boutet, de Malaga.
Brick Ellen Perkins, Lovett, de Matagorda.
Goelette Alleghany, Wright, de Port Lavaca.
Steamers Rainbow, Belleck, de Bayou Sara.
Steamers Ambassador, Crump, de Vicksburg
Steamers J M White, Swon, du lac Providence
Steamers Memphis, Fritz, de Memphis
Steamers Oregon, Hiern, de Mobile.
Steamers Planter, Paxon, de St Louis.
Steamers J L Day, Wood, de Port Lavaca.

EN RIVIERE.

Navire Hope, Soule, de Liverpool.
Adeline, ——, de New York.
Jane Ross, Renick, de Londres.
Windsor Castle, ——, de Trieste.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE
Great Britain, Hoskins	sept 22	octobre 16
Caledonia	octobre 4	novembre 1
Britannia, Hewitt	octobre 19	novembre 16
G. Western, Matthews	oct 31	novembre 26
Cambria, Judkins	nov 4	décembre 1

DATES

New-York	oct 13	Liverpool	sept 19
Washington	oct 14	Havre	sept 18
Charleston	oct 17	Mexique	oct 6
Matamoros	oct 12	Havane	sept 26

Avis aux Créanciers de la Banque d'Orléans.

LES commissaires nommés pour la liquidation de la dite institution, désirant clore cette liquidation, afin de préparer leur tableau final, prient toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre la dite banque, soit comme porteurs de billets ou différemment, de leur remettre, avant le 1er décembre prochain, une note de leurs créances à leur bureau, No 20, Passage de la Bourse.

L'urgence de cette demande sera appréciée par tous les créanciers, car le manque de cette formalité, leur serait d'un grand préjudice.
23 oct

CONNAISSANT parfaitement les rapports qui peuvent avoir existé entre Monsieur D. Canales et moi frère, auteur d'un libelle dirigé contre M. Canales, je me fais un devoir de déclarer, que toutes conjectures défavorables à M. Damien, qui pourraient résulter du susdit libelle, seraient mal fondées.
23 oct—1 J. S.

WM. F. TALBOT,
No. 20, rue Moreau, Troisième Municipalité,
VIENT de recevoir et à vendre, un grand nombre de BEAUX NEGRES, consistant en ouvriers, domestiques de maison, travailleurs aux champs, &c. &c. En outre, il en recevra d'autres de la Virginie.
23 oct—4m

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE NO. UN.
Séance de mercredi, 5 octobre 1846.

RESOLU, que les personnes ayant des propriétés situées dans cette municipalité, à partir de la rue du Canal au canal Carondelet et de la rue Claiborne à la rue Prieur, sont et demeurent tenues de les faire entourer dans un délai de trois mois, et à défaut par lesdits propriétaires de se conformer aux dispositions de cette résolution, ils seront passibles d'une amende de dix à vingt-cinq piastres pour chaque jour de contravention après le délai fixé; ladite amende recouvrable pardevant tout tribunal compétent, au profit de cette municipalité.

(Signé) Js. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 9 octobre 1846.
(Signé) A. D. CLOSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
A. MAZUREAU, Secrétaire.
23 oct

AUX CONFISEURS, PHARMACIENS ET RESTAURATEURS.
DUCRET & LANGLADE,
CHAUDRONNIERS, RUE ST. LOUIS No. 14,
ENTRE CHARTRES ET LEVÉE,

VIENNENT de recevoir par le navire Rubicon, et venant des meilleures fabriques de Paris, les articles suivans qu'ils vendront à bas prix, savoir:
Balances à colonne, en cuivre jaune poli, avec poids,
Bassines en cuivre, de toutes dimensions,
Alambics do
Casseroles en cuivre; do en fer battu, étame et toutes sortes d'ustensiles de cuisine,
Un grand assortiment de moules en ferblanc, cuivre et étain; tels que: vases médicis, corbeilles, gateau de Savoie, dito en étain à sujet.
Robinets à col de cygne pour bains, dito pour fontaines et autres.
Cuivre jaune en feuilles de 48 pouces sur 26, de 7 à 40 livres.
Poêles en fayence avec dessus en marbre, et colonne.
Toutes espèces d'ouvrage en cuivre, tole et zinc seront promptement exécutés à un prix modéré. 23 oct—6m

CIGARES de la Havane—450 milliers de marques et qualités assorties, importés de la Havane et à vendre par
HEPBURN & TURPIN, 11, rue Royale et 23 St Louis
23 oct

VIN MUSCAT—200 caisses muscat de Frontignan, 25 quarts de barriques dito dito, à vendre par
HEPBURN & TURPIN, 11, rue Royale et 23 St Louis
23 oct

VIEUX Cognac ayant droit au drawback—4 demi pipes vieux Cognac, 6 1/4 do do, à vendre par
HEPBURN & TURPIN, 11, Royale et 23, St. Louis
23 oct

TABAC en feuilles—9 balles tabac en feuilles de la Havane, pour tripes, à vendre à bon marché pour clore une facture par
HEPBURN & TURPIN, 11, Royale et 23 St Louis
23 oct

VANILLE—80 livres vanille, en lots à la convenance des acheteurs, à vendre par
HEPBURN & TURPIN, 11, Royale et 23 St. Louis
23 oct

THE FRAIS—1300 colis vert et noir impérial, poudre à canon, Young Hyson, Souchong et Pouchong en caisses, demi caisses et boîtes, à vendre par
ROBERTS & HALL, 75 Magasins
23 oct

VINS—300 colis vin de Malaga sec et doux, Madère, Sicile, Xérès, Marseilles, Muscat, Champagne et St.-Julien, en quarts et huitièmes paniers et caisses, à vendre par
ROBERTS & HALL, 75 Magasins
23 oct

HUILE—120 barils huile de lin, de baleine &c, à vendre par
ROBERTS & HALL, 75 Magasins
23 oct

CHANDELLES—450 boîtes [illegible], à vendre par
ROBERTS & HALL, 75 Magasins
23 oct

SUIF—80 barils suif en magasin et à vendre par
G & R BUCHANAN & Co, 64, Tchoupitoulas
14 oct

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.
Séance de lundi, 19 octobre 1846.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

A 5 heures, l'honorable Recorder prend son siège; faute de quorum, et sur motion de M. Derbès, le Conseil prend un recès d'une demi-heure.

Le conseil s'étant réuni de nouveau, les membres présents furent:

L'honorable J. Génois, recorder; MM. les aldermen J. Duplessis, C. Dufour, A. Derbès, J. L. Fabre, J. F. Faurès, E. Giquel, R. Hagan, Z. Latour, James B. Marks, J. F. Slingerland, P. Shields.

M. Emile Wiltz est absent par congé.

Le message suivant transmis par le Maire, a été lu:

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
19 octobre 1846.

A M. le président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs,—Je prends la liberté de vous suggérer, au sujet de la résolution que vous avez adoptée le 12 du courant, pour la construction de machines à dessèchement, les recommandations suivantes:

Il est convenable, selon moi, de stipuler comme une des clauses essentielles du contrat, que l'exécution de tous les travaux pour la construction de ces machines devra être faite sous la surveillance du voyer de la municipalité ou de telle autre personne qu'il vous plaira de désigner, dont le devoir consistera à inspecter ces travaux et à s'assurer que toutes les stipulations du contrat ont été fidèlement observées, conformément aux plans et devis déposés dans le bureau du voyer.

Il est une autre clause non moins essentielle dont je crois devoir recommander l'insertion dans le contrat; c'est celle qui enjoindrait à M. Communy de tenir la section dont il prendra charge à l'abri de l'inondation des eaux pluviales et de celles provenant des *hydrants* et de la pompe à feu. Il est facile de comprendre combien il est important d'aviser aux moyens d'empêcher le refoulement de ces eaux; c'est une mesure qu'il est nécessaire de ne pas perdre de vue dans l'intérêt des habitants du cinquième district.

Je suis avec respect, messieurs,
Votre très humble serviteur.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

M. C. Dufour présente les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion, et après dispense des règles, ont été adoptées:

Résolu que dans le contrat à passer avec cette municipalité, en vertu des résolutions adoptées le 12 du courant, M. Jean Communy devra s'engager à tenir la section dont il prendra charge à l'abri de l'accumulation des eaux pluviales et de celles provenant des *hydrants* et de la pompe à feu.

Résolu en outre que tous les travaux à faire en vertu desdites résolutions, devront être acceptés par le comité des améliorations et le voyer de la municipalité avant qu'aucun paiement puisse être fait.

Appel des comités.

M. Faurès président du comité de finances, présente les états hebdomadaires des trésoriers dont les balances sont comme suit:

Trésorier du département des travaux publics	$3456 68
Trésorier du départ. de la police	4513 44

M. Derbès, en son nom et au nom de M. Marks comme membres du comité des améliorations, présente un autre rapport et des résolutions relativement au contrat passé entre cette municipalité et Denis Cronan, pour le pavage des rues. Dans leur opinion M. Denis Cronan n'a pas forfait à son contrat; ils demandent donc qu'on le lui laisse exécuter.

Sur motion de M. Latour, le contre-rapport ainsi que le rapport présenté par M. Hagan, sont mis à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Affranchissemens.

Lecture est faite des petitions suivantes:

Essex Taylor h. d. c. l. demande l'affranchissement de sa fille Free-Love agée de 23 ans, avec permission de résider dans l'Etat.

Madeleine Marthe Noel f. d. c. l. demande l'affranchissement de ses esclaves avec permission de résider dans l'Etat, savoir: François, nègre âgé de 60 ans, et Bill, griffe, âgé d'environ 40 ans.

Alcide Roquefort h. d. c. l. demande l'affranchissement de son fils Gustave, jeune mulâtre âgé d'environ trois mois, avec permission de résider dans l'Etat.

Sur motion, résolu que lesdites pétitions soient référées au comité judiciaire, et que le Conseil donne son consentement à l'affranchissement des esclaves *Free Love*, âgée d'environ 23 ans; *François*, nègre âgé d'environ 60 ans; *Bill* griffe âgé d'environ 40 ans et *Gustave*, jeune mulâtre âgé d'environ 3 mois, avec permission de demeurer dans l'Etat, pourvu que lesdits consentements aient une sanction subséquente.

Lettres et Pétitions.

Lecture est faite d'une lettre de MM. Delaune frères, offrant de nettoyer et de peindre les deux marchés pour la somme de mille piastres. Ladite lettre est déposée sur le bureau, sujette à l'appel du Conseil.

Lecture est faite d'une lettre de M. S. M. Wolfe relativement à sa réclamation pour les services qu'il a rendus comme avocat; ladite lettre est déposée indéfiniment sur le bureau. L'appel nominal demandé il para que MM. Derbès, Fabre, Faurès, Latour et Marks avaient voté dans la négative—5, et que MM. Duplessis, Dufour, Giquel, Hagan, Slingerland et Shields avaient voté dans la négative—6.

Lecture est faite d'une lettre de MM. Benjamin et Micou, avocats de Philippe Wilman, fermier de la halle aux boucheries, réclamant des dommages. Sur motion de M. Hagan, ladite lettre est référée à un comité spécial.

Le président a nommé du dit comité MM. Hagan, Dufour, Giquel.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. B. Montagne, relative à sa réclamation contre cette corporation. Sur motion, la dite lettre est déposée indéfiniment sur le bureau.

Lecture est faite d'une lettre de M. Jean Communy, donnant sa démission comme voyer de la Première Municipalité.

Sur motion, résolu que la démission de M. Jean Communy est et demeure acceptée.

Sur motion de M. Hagan, amendée par M. Fabre, le secrétaire est autorisé à donner avis public qu'à la prochaine séance le Conseil procédera à l'élection d'un collecteur pour les taxes arriérées depuis 1836 jusqu'en 1845.

M. Latour demande la reconsidération de son vote. La dite motion est rejetée.

Lecture est faite d'une lettre de Mrs. Th. Hopkins, Gallagher, et autres, officiers de police de service au corps-de-garde de la rue des Marais, réclamant une augmentation de salaire. La dite pétition est référée au comité de police.

Lecture est faite d'une lettre de M. Pierre Clear, priant le Conseil de l'exempter de la taxe prélevée sur les marchands de fruits. Référé au comité de charité avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une pétition de M. Firmin Levasseur, demandant à louer quelques terrains, dernièrement occupés par M. Zimmerman, sur le Canal Carondelet. Référée au comité de finances.

Lecture est faite d'une lettre de M. Gobet, relative aux réparations qu'il a faites aux marchés. Référée au comités des améliorations avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'un compte de M. Bernard Marigny, contrôleur des aliénations, pour 207 certificats à 50 cents chacun, livrés aux assesseurs. Référé au comité de finances, avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une lettre de Mme Mina Williams qui est au moment d'ouvrir un restaurant rue de la Vieille Levée et priant le Conseil d'autoriser le collecteur à ne recevoir que le tiers du prix de la licence.

Sur motion, résolu que le collecteur des taxes sur cabarets, pensions, etc., est et demeure autorisé à ne réclamer et exiger de Mme Mina Williams que le tiers du prix de la licence pour le restaurant qu'elle se propose d'ouvrir rue de la Vieille Levée, entre les rues Hôpital et du Quartier.

Lecture est faite d'une lettre de M. Gobet, priant le Conseil de ne pas prendre en considération les nouvelles propositions pour la construction des machines à desséchement. Sur motion, cette lettre est déposée indéfiniment sur le bureau. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Duplessis, Hagan, Slingerland, et Shields avaient voté dans la négative, 4; et que MM. Dufour, Derbès, Fabre, Faurès, Giquel, Latour, Marks, avaient voté dans l'affirmative, 7.

A la demande de M. Hagan, le Conseil ayant suspendu l'action de son réglement, prend en considération le rapport et les résolutions présentés par le comité spécial contre la savonnerie située à l'encoignure des rues Ste-Anne et Derbigny.

Rapport.

Le comité spécial, conjointement avec l'avocat de cette municipalité, auxquels a été référée la pétition d'une grande partie des habitans du cinquième district qui résident dans le voisinage de la savonnerie située à l'encoignure des rues Derbigny et Ste Anne, se plaignant que cet établissement est un véritable fléau pour le voisinage et est une des causes qui empêche les améliorations de s'effectuer dans cette partie de la ville, a l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit:

Votre comité après avoir obtenu l'opinion affirmative de M. C. Roselius, avocat de cette municipalité, quant au droit légal que possède cette corporation de défendre les savonneries, dans les limites de la municipalité, et après avoir attentivement examiné la susdite pétition, n'hésite pas à dire que les habitans se plaignent à juste titre de l'existence de cette usine.—Votre comité pense que le Conseil devrait adopter quelque mesure prompte et efficace pour mettre fin à un pareil fléau;—et afin d'obtenir le but désiré, votre comité vous offrira la résolution suivante:

Résolu qu'à partir du 1er novembre 1846, la manufacture de savon et de chandelles, située à l'encoignure des rues Derbigny et Ste Anne cessera d'être en opération;—et si après ce délai expiré, les propriétaires ou locataires de la dite manufacture de savon et de chandelles gardent en opération la dite manufacture, alors, ils seront passibles d'une amende qui ne sera pas moindre de dix piastres et qui n'excédera pas vingt-cinq piastres, par chaque jour de contravention: la dite amende recouvrable pardevant tout tribunal compétent.

Résolu en outre qu'à l'avenir, il ne sera permis à personne d'établir aucune manufacture de savons ou de chandelles dans les limites de la municipalité No 1, à moins que ce ne soit au-dessous de la rue d'Orgenois, dans les limites du premier et du cinquième districts et à moins que la dite personne n'ait obtenu, au préalable, une permission de ce Conseil, sous peine d'une amende qui ne sera pas moindre de $25 et qui n'excédera pas $100; et le maire en cas de contravention devra immédiatement non-seulement requérir l'avocat d'obtenir, d'une des cours, une injonction pour empêcher la dite personne d'établir la dite manufacture de savons ou de chandelles, contrairement aux dispositions de la présente résolution, mais encore d'exercer des poursuites pardevant tout tribunal compétent pour le recouvrement de la dite amende.

Z. LATOUR, président.
J. L. FABRE.

M. Hagan présente une pétition signée de plusieurs citoyens résidant dans le cinquième district déclarant que la savonnerie située à l'encoignure des rues Ste Anne et Derbigny, ne leur est préjudiciable en rien et ne voient aucune raison pour la faire fermer. L'appel nominal demandé sur l'adoption du rapport et des résolutions, il a paru que MM. Fabre et Latour avaient voté dans l'affirmative—2; et que MM. Duplessis, Dufour, Derbès, Faurès, Giquel, Hagan, Marks, Slingerland et Shields avaient voté dans la négative—9.—En conséquence ledit rapport et les dites résolutions sont rejetés.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son réglement, M. Fabre présente la résolution suivante, laquelle, sur [illegible] a été adoptée:

Résolu qu'à [illegible] partir de ce jour, [illegible] R. Hagan.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son réglement, M. Marks présente une résolution, [illegible] les articles 6 et 7, d'une ordonnance pour la [illegible] de l'ordre et de la décence publique.

Sur motion, la dite résolution est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son réglement, M. Derbès présente la résolution suivante, laquelle sur motion et après dispense des règles, a été adoptée:

Résolu que des propositions cachetées seront reçues par ce Conseil jusqu'au 26 courant, pour la construction des ponts aux intersections des rues Royale, Esplanade, Quartier et Ursulines, conformément aux plans et devis déposés au bureau du voyer.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à lundi prochain, 26 du courant, à 5 heures P. M.
JOS. REYNES, Secrétaire.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
PREMIERE COMPAGNIE.

La compagnie prendra les armes dimanche 25 du courant, à huit heures précises du matin, pour une revue du Bataillon. Réunion à l'Arsenal. Tenue d'été. Armement complet. L'appel se fera à huit heures et demie précises.

Par ordre,
M. GRIVOT, capitaine.
ANDRE GARCIA, 1er sergent.
19 oct

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Nouvelle-Orléans, le 16 octobre 1846.

Le Bataillon prendra les armes le dimanche 25 courant, à 8 1/2 du matin, pour une revue d'inspection de la nouvelle organisation.

Grande tenue d'été, armement complet, réunion à l'arsenal.

MM. les capitaines de compagnies sont instamment priés d'être ponctuels. Par ordre du major,
G. SAUTON, Adj.-Major.
17 oct

IMPORTEUR DE MARCHANDISES FRANÇAISES;
No. 35, rue de Chartres, au premier.

BOUTONS soie pour tailleurs, pour garnitures de robes; passementerie de toute espèce; nouveauté noire et couleur; rubans taffetas et satin uni,
Rubans taffetas riches pour modes,
Moire, gros d'Afrique, Sylphide,
Pékin, armure et soierie de toute espèce pour robe et pour modes; florences couleurs assorties,
Serges, marcelines, levantines et satins assortis pour gilets; foulards, nouveauté, ombrelles riches, nouv. genre
Parapluies 30, 32 et 34 p. en taffetas cuit,
Mousselines de laine et cachemires d'Écosse, grande nouveauté, crêpes noir et de toutes couleurs,
Crepolines do do
Ganterie en soie pour hommes et femmes,
Do. en peau, pour hommes femmes et enfans,
Do do Jouvin et Alexandre,
Eventails riches et assortis de qualités,
Châles et écharpes cachemire, soie et tory, nouveauté,
Corsets sans couture, dito des fabriques Josselin, Lamy, Hippolite; mouchoirs batiste, brodés, à rivières, &c
Mouchoirs batiste, vignettes et fonds couleurs,
Satins de laine, noirs, assortis,
Satins de laine, fantaisies, nouveauté,
Cachemire, Valencias pour gilets,
Tartans de laine pour robes de chambre et manteaux de dames;
Tartans de laine pour manteaux d'enfans;
Bareges et Balzorines nouveauté;
Manteaux d'enfans en laine assortis;
Do genre prince de galles, dito Visites, nouveauté,
Do Paletots Mogador à capuchon,
Bas et demi bas coton écossais et guillochés pr. enfans,
Do cachemire de toute espèce,
Guêtres écossais et autres, pour enfans,
Jupons crinoline, nouveau genre,
Coutil de différentes qualités, pour corsets,
Bourses assorties, coton, soie, cachemire, filet &c.
Sacs dito nouveau genre en velours, cachemire et autres; Broderie, cols, chemisettes pour Dames, grande nouveauté,
Echarpes, voilettes en Bruxelles et point d'Angleterre;
Fleurs en bottes, montures, agraffes et bouquets de mariées;
Plumes, panaches et très riches marabouts pour chapeaux et coiffures;
Cuirs vernis, marque Nys;
Veaux cirés, marque Prin Mousse;
Maroquins noirs et dorés pour chaussures;
Lastings de diverses couleurs; couverts fer battu;
Parfumerie; Eau de Cologne, extraits d'odeurs de toute espèce, savons;
Pommades en grande quantité et en bel assortiment;
Bretelles coton, gomme, pour nouveaux genres,
Taffetas gomme séché à l'air.

Toutes ces marchandises seront vendues à bas prix, pour cause de liquidation obligée par la mort d'un des associés.
VICTOR FESTE, Curateur.
23 oct

MARCHANDISES FRANÇAISES.

LE soussigné vient de recevoir par les navires Probus et Leodes, du Havre, **un grand assortiment de marchandises**, parmi lesquels se trouvent les articles suivants:

Couvertures de laine mérinos et dito molleton, indiennes à meubles unies et riches, satinées, couleurs chamois, bleu et rouge; mouchoirs madras français; gros de Naples uni et quadrillé, soie d'Italie en simple et double largeur; satins noir; levantine et poult de soie noirs, satin noir et en couleurs, robes de soie, haute nouveauté; taffetas napolitain, Pekin et Damas. Damas lozange; reps indien, velours d'Afrique, foulard quadrillé, florences noirs et en couleurs, cravates et écharpes satin et taffetas noires et de fantaisie; pour hommes, châles Hindou, Thibet et cachemires d'Écosse, châles mérinos noirs et couleurs; châles soie noirs et couleurs; dentelles torchon, dentelles valenciennes et autres dito; dentelles noires, cols dentelle torchon; gants Jouvin, noirs, blancs et couleurs, pour hommes, femmes et enfants, bas de femmes, gris, chaussettes grises et écrues, gants et mitaines en laine, damas laine et coton; parapluies, ombrelles pour dames et enfants; flanelle blanche; dito croisée, batiste blanche et linon, mouchoirs ourlés, dito batiste; mouchoirs a vignettes; mousseline de laine et cachemire d'Ecosse, mousseline de laine et coton, quadrillés, cols, écharpes barège et cachemire d'Ecosse; nouveautés pour gilets, en laine, soie, velours et cachemire; crêpe noir, voilettes et écharpes dentelle; mitaines filet, mitaines en fil d'Ecosse, gants de soie blanc et noirs, pour hommes et femmes; bas de soie blancs et noirs, passementerie, franges, &c.
CHAS. A. BARRIERE, No. 20, Chartres.
21 oct

Cent Nègres à vendre.
Hope H. Slatter, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.

RECEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, disposera de ces nègres à de bas prix, pour du comptant. Dans le nombre, se trouvent de bonnes servantes de maison, des ouvriers, des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, gardiennes d'enfants, nègres de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux ci avant de faire leurs achats ailleurs.
JAS. T. BLAKENEY, Agent.
21 oct—6m Encoig. des rues Moreau et Esplanade.

AUX NEGOCIANTS ET PLANTEURS.

LES soussignés, propriétaires de plusieurs goëlettes et bateaux à vapeur, offrent leurs services pour le transport de sucre, mélasses, &c.

Les négociants qui auraient des chaudières à sucre, des machines, des briques, du bois de charpente ou autres articles à faire parvenir sur les habitations, pourront effectuer avantageusement ces envois en s'adressant au No. 71, Vieille Levée.

Les commandes des soussignés étant toutes très bonnes, les commandes pourront être effectuées à des prix réduits.

Pour plus amples informations, s'adresser à
A. LAROSE & Co.
Successeurs de Jacques Larose, 71, Vieille Levée
15 oct

F. V. RASPAIL.
MANUEL annuaire de la Santé, 1 vol, en vente chez
V. HEBERT, Libraire, 149, Chartres.
22 oct

SEAUX PEINTS—75 douzaines seaux peints, à vendre par
HARROD, DARLING & Co. 49 Commune
2 oct

SAUMONS No. 1—25 baquets à vendre par
HARROD, DARLING & Co. 49, Commune
22 oct

CAFE de Rio vert de première qualité, à vendre par
HARROD, DARLING & Co. 49, rue de la Commune
22 oct

HUILE de baleine d'hiver—5 barriques et 40 barils, à vendre par
HARROD, DARLING & Co. 49. Commune
22 oct

OIGNONS—30 barils en débarquement du nav Judah Touro et à vendre par
HARROD, DARLING & Co. 49, Commune
22 oct

CRAMBERRIES—25 demi barrils, 4 quarts do, en débarquement du navire Judah Touro, et à vendre par
HARROD, DARLING & Co. 49, Commune
22 oct

MORUE—20 tambours et 100 boîtes maintenant en débarquement et à vendre par
HARROD, DARLING & Co. 49, Commune
22 oct

PALETOTS DE TWEED, nuances d'or—Reçu par le navire Arkansas et à vendre par le soussigné,—Une petite facture de riches paletots de Tweeds, nuances d'or, et de paletots sac du dernier genre de Paris.
JOHN BELLOW, Jr., 9, rue du Canal
22 oct

SURTOUTS de drap bleu pilote—150 surtouts de drap bleu pilote et paletots, reçus par le navire Arkansas et à vendre par
JOHN BELLOW Jr., 9, rue du Canal
22 oct

FARINE—125 demi-barils farine de St Louis, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co. 34 Tchoupitoulas
22 oct

CIGARES—1,500,000 cigares, des marques des plus renommées, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas
22 oct

FARINE—1000 barils farine des meilleures marques, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas
22 oct

CORDE et Toile d'Emballage—800 pièces d'emballage; 436 rouleaux de corde, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas
22 oct

SEL des Iles Turques, à vendre par
WYLIE & EGANA,

AU débarquement du navire Mauran, venant de Bordeaux:
80 barriques St-Julien Médoc.
50 barils vin Barsac.
100 caisses cerises, nouvelle récolte.
100 caisses abricots nouvelle récolte, à vendre par
D LANATA, 30 rue Jefferson
21 oct

CAFE DE RIO—2,000 sacs Rio vert, en double sacs de toile, à vendre par lots, par
J W STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette

EPICES—76 colis muscade, gingembre en racine, et poivre de Sumatra en débarquement du navire Arkansas, à vendre par
ROBERTS & HALL, 75, Magasins
21 oct

CAFE DE JAVA—50 sacs vieux gouvernement, en débarquement du navire Arkansas et à vendre par
ROBERTS & HALL, 75 Magasins
21 oct

A VENDRE en débarquement du navire Mauran, de Bordeaux:
150 caisses fruits à l'eau de vie, 6 do prunes et 6 do abricots.
50 do poires à l'eau de vie.
120 barriques vin rouge.
100 barils vin blanc.
8 balles bouchons pointus.
5 caisses cerises au sirop, grandes bouteilles.
5 do do do demi bouteilles, par
POUGET, Fils, 147 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse
21 oct

BOUTEILLES à Vin—Des paniers contenant 100 bouteilles françaises, de 22 onces, à vendre par
J. F. MERCIER & Co, 34, Vieille Levée.
21 oct

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.
Nlle.-Orléans, 5 octobre 1846.

CETTE institution a clôt son année d'affaires hier. Toutes les personnes ayant des polices ouvertes, voudront bien les présenter pour qu'il en soit fait un réglement aussitôt que faire se pourra; et celles qui doivent sont priées de vouloir régler leurs comptes.

Le soussigné pense que les profits qui seront déclarés vers la fin de ce mois, seront plus forts que d'ordinaire.
L. MATHEWS, agent
5 oct

INDIENNES!!!!

15 Colis de cochons d'automne, dessins entièrement nouveaux, de couleur solides, indiennes couleurs [illegible] à vendre par
NORTH & BROTHERS, consignees des nouveaux Magasins et Commune

VITRES [illegible] par
R. CLANNON, 46, Canal

CIGARES de la Havane — 1,000,000 qualités assorties, à vendre par
B VALLS, 26, Commune
21 oct

VERMIFUGE CANADIEN.—Le meilleur remède connu jusqu'à présent pour la destruction des vers. Non seulement il détruit, mais fait évacuer complètement surabondance du mucus qui se forme dans l'estomac et les intestins des enfants, surtout ceux qui ne jouissent pas d'une bonne santé. C'est dans le mucus que peuplent les vers, et on le détruisant il ne peut exister de vers dans le corps. Ce remède ne peut produire aucun effet fâcheux à la santé, même lorsqu'il y aurait absence de vers; il n'est pas désagréable à prendre et ne répugne même pas aux enfants.

Le véritable se vend au Dépôt du Remède Magique de DALLEY, No. 151, rue de Chartres. 16 oct—12

ATTENTION.—Les articles ci-après sont vendus seulement au dépôt véritable du Remède Magique de Dalley, 30, rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, Potion pour la fièvre aigue, Extrait de Salsepareille, Parfumerie de choix; Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays, pour les hémorroides, remède contre la migraine, remède de Bernard, contre la colique, Teinture des Indes pour les cheveux, vernis pour les poêles, tuyaux et grilles, Baume de Horehound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. 17 juin

La barque MAURAN, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la Maison Rouge, première municipalité. Les consignataires sont invités à faire leurs entrées en douane, et à faire recevoir leurs marchandises sur la Levée. Toutes les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus dans les cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics.
G M LUCAS, 30, rue Bienville
20 oct

AVIS.—Avis public est donné par le présent qu'à et proclamation par le Conseil de la municipalité No. UN, nommé du voyer et au collecteur special pour les taxes arriérées depuis 1836 jusqu'en 1843.
Js. REYNES, Secrétaire.
22 oct

LE Dr. FELIX FORMENTO, a transporté son domicile de la rue Royale à la rue Bienville, No. 154, entre Dauphine et Bourgogne.
Nouvelle-Orléans, 22 octobre 1846. 22 oct—3

LOTERIE de trois superbes PIANOS NEUFS, en bois de rose, savoir:

Un Piano à queue, de sept octaves, de la célèbre fabrique d'Erard de Paris, envoyé sur commande à Ms. LEOPOLD de Meyer, à $1000, et deux Pianos carrés de 6 3/4 octaves, à $375, chacun à 750.

Les Pianos sont exposés au magasin de musique, rue St.-Charles, No. 10, en face de Verandah. 22 oct—3

BOTTES, Souliers et Brodequins—65 caisses actuellement en débarquement du navire Epaminondas, comprenant un bel assortiment pour le commerce de la campagne et de la ville, à vendre par
G W DUNBAR, 30, Douane
21 oct

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
336 caisses en débarquement des navires Epaminondas, Judah Touro et Arkansas, à vendre par
R. G. HOBBS, 12, Douane
21 oct

$5 DE RECOMPENSE.

EGARE depuis le 12 du présent mois, un petit CHEVAL gris, étampé O L, ferré dans les quatre pattes. La recompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera au soussigné.
SANTAMARI, No. 62, Vieille Levée
21 oct—3

MAGASIN A LOUER au No. 30, rue Tchoupitoulas. S'adresser à
R. CLANNON, 46, Canal
20 oct

MARCHANDISES FRANÇAISES Nouvelles.

L. H. RICHARD, 33 RUE DE LA DOUANE, a reçu par les navires Probus et Leodes, venant du Havre, un assortiment de marchandises pour modistes, qu'il vendra aux conditions les plus avantageuses EN GROS SEULEMENT. Entr'autres:
1 caisse rubans de satin, unis, assortis de couleurs et largeurs,
1 caisse rubans de satin, façonnés pour chapeaux,
1 caisse fleurs de dessous et montures pour chapeaux,
1 caisse fleurs en guirlandes et en bouquets pr. parures,
1 caisse mouchoirs batiste à rivière, diverses qualités
1 caisse lingeries, nouveau genre,
1 caisse gants de peau pour hommes et pour femmes,
50 pièces soieries pour chapeaux,
40 pièces soieries noires moirées et rayées, pour robes et pour manteaux,
1 caisse crêpe noire et couleurs; 1 dito sparterie diverses qualités.

Aussi—2 caisses beaux cachemires d'Ecosse, nouveaux genres; 2 dito mousselines laines, diverses qualités; 10 balles cotonnade forte pour pantalons; 2 dito lingerie; 1 dito casimirs laine et coton; quelques pièces beaux draps noirs; 3 caisses parfumeries de Monpelas; 1 dito mousseline brodée assortie de *mousselines*; 1 dito indiennes satinées pour rideaux; 1 dito finements pour monuments; 1 dito eau de Cologne en litres et demi litres et autres articles d'importation récente.
L. H. RICHARD, 33, Douane

Louis XIV et son Siècle. Echo des Feuilletons.

LES Nos. en retard de ces publications viennent d'être reçus et sont prêts à être délivrés aux abonnés, à la librairie de LELIEVRE, agent, encoignure Royale et Ste Anne. 22 oct—3

Les Modes Parisiennes.

JOURNAL de modes pour dames, paraissant tous les samedis à Paris. Chaque numéro contient une gravure sur acier, coloriée et satinée, un article sur les modes et patrons, etc., etc.
On souscrit chez
Vor. HEBERT, Libraire, 149 Chartres.
22 oct

Echo des Feuilletons.

LE 9e numéro de la 6e année de l'Echo des Feuilletons, contenant la fin du Chevalier de Maison-Rouge, vient d'être reçu par le soussigné.
VICTOR HEBERT, Libraire, 149, Chartres.
22 oct

NOUVEAUTÉS LITTERAIRES.
LIBRAIRIE DE VOR. HEBERT,
149, RUE DE CHARTRES.

ON vient de recevoir à cette librairie, les ouvrages suivans:—Desa, Pensées sur le Christianisme. Barthélemy, l'Art de fumer; Balan, Rothschild Ier, roi des Juifs; Cormenin (Timon), Ordre du jour, Gauthier, Lectures Graduées pour les enfans du 1er. âge, dito, Syllabaire français; Devers, un million de Faits; Durette, Histoire de France; Balbi, Géographie; Michelet, le Peuple; Droz, Economie politique; Seller, la Religion. Bianchetti, Manuel du fabricant de sucre; Baltar, Traité des Privilèges et Hypothèques; Bouillet, Dictionnaire d'histoire et de Géographie; Malte-brun, Géographie; Bourdalou, Œuvres; Maistre de Sacy, les Evangiles; Gavarni, Œuvres complètes; Maudhon dito, dito, Fénélon, dito dito, Divers, Histoire de la Famille; Pièces de théâtre nouvelles; Bescherelle, Dictionnaire royal français, 2 in 4o. Fleming & Tibbins, français et anglais, 2 in 4o. 22 oct

MARCHANDISES NOUVELLES.

LORNE & FROIS, No. 21, rue de Chartres, informent leurs amis et le public qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France et du Nord un grand assortiment de marchandises de saison, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés:
Indiennes françaises genre cachemire et barège ombrée do à petits dessins et à carreaux, pour enfans,
Mousselines de laine et cachemire d'Ecosse, ombrés,
Do do imprimés et unies,
Etoffes damassées, couleurs assorties pour rideaux,
Mouchoirs batiste, brodés et à ourlet,
Châles cachemire, brochés et imprimés,
Do do unis et façonnés.
Ombrelles soie, nouveau genre,
Cotons [illegible] et façonnées,
Bordures pour rideaux, rouges, chamois et bleu.
Jupons crinoline et corsets français.
Cotonnades françaises, nouveaux dessins,
Casimirs et satins noirs,
Bas coton, blancs, noirs et écrus, pour hommes, &c.
Do do do pour fillettes.
Indiennes noires, unies et imprimées,
Velours de soie, noir et en couleurs,
Cotons à draps, grande largeur,
Cotons à chemises, qualités assorties,
Do. écrus do do.
Toiles d'Irlande par pièces et demi-pièces,
Serviettes unies et damassées, et une quantité d'autres articles pour la saison.
LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres
20 oct

EN débarquement de la barque Mauran, venant de Bordeaux:
46 barriques Vin rouge de St. Julien;
20 quarts de pipes Eau de vie 1re preuve, marque Ph. Godard & Co, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis.
21 oct

ARTICLES DIVERS—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, No 32, Vieille Levée:
Trois mille caisses Cassenas Havane assortis, et des meilleures marques; 23 balles tabac Havane, en feuilles, pour capes; 25 caisses Sucre blanc et jaune; 6 serons Tabac de Guatemala; 5 balles Gomme Copale, 12 barils Tabac compté in, de la manufacture de Miller & Co. 21 oct

GRAISSE—100 barillets en feuilles, 1ère qualité, en débarquement du vapeur Independance, à vendre par
JAS. E. WOODRUFF, 60, Camp.
21 oct

PATE-COTES—4 barriques plats-côtes nétoyés, en débarquement du vapeur Independance, à vendre par
JAS. E. WOODRUFF, 60, Camp.
21 oct

COUVERTURES! COUVERTURES!—En débarquement du navire Montredon, de Marseille:—6 balles couvertures fines de 6 points; 4 do do do 8 points; 4 do do superfine 9 do; do do extra fine 10 do; 2 do super extra 12 do; 20 do verte et bleu de 3 1/2 points; 40 do do blanche 3 points, 1re qualité; 30 do do 3 do. 2me qualité, le tout des manufactures de L. Granier fils, de Montpellier, à vendre à bas prix pour du comptant ou du bon papier à courte échéance par les agents
H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins.
20 oct

VINS—En débarquement de la barque Mauran, de Bordeaux—
24 barriques vin rouge St. Estephe Médoc.
24 dito dito Macau-Médoc.
8 dito dito Graves Blanquefort,
18 barils dito St. Estephe Médoc,
30 barils vin blanc Haut-Sauterne.
10,000 bouchons à dame-jeanne—à vendre par
B TALAMON, 80 rue St Louis
20 oct

HUILE D'OLIVE—100 paniers huile d'olive de la marque Possel fils, à vendre par
B TALAMON, 80, rue St Louis
20 oct

CHARBON—Les soussignés offrent à vendre de l'excellent charbon anglais, de Cannel, en lots à la convenance des acheteurs et à un prix modéré.
B & A SOULIE, 130 rue Royale
20 oct

CHARBON—Les soussignés ont constamment en vente du charbon de toute description et de qualité supérieure, qu'ils délivreront libres de tout charroi dans n'importe quel lieu de la ville, à un prix modéré.
A & B SOULIE, 130 rue Royale
20 oct

CAPSULES—2 millions, par boîtes de 100 et 200, à vendre par
H DE GOER & RIFFLARD, 21 rue des Magasins
20 oct

VERNIS de Nys & Co—6 caisses peaux vernies, de Nys & Co, à vendre par
H DE GOER & RIFFLARD, 21 rue des Magasins
20 oct

VIN ROUGE ORDINAIRE de différents crus, en barriques et en caisses; bon vin rouge pour famille; vin blanc vieux, en barils; vin rouge et blanc en demi-bouteilles; vin blanc de Jurançon, en bouteilles; bouchons de différentes qualités; eau de fleurs d'oranger; savon français; étiquettes pour vins rouges de Bordeaux, à vendre par
B TALAMON, 80, rue St Louis
20 oct

VIN &c.—En débarquement du Mauran de Bordeaux:
30 barriques vin rouge St-Julien et Montferrant,
50 caisses cerises à l'eau-de-vie, à vendre par
RAYMOND CASUZAC, 54, rue Vieille Levée.
20 oct

EN débarquement du navire Mauran de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
144 barriques vin rouge.
AUG. MOLIER, rue St-Louis, No. 90.

EN débarquement du navire Montredon de Marseille et à vendre par le soussigné:
20 balles bouchons pointus de 20,000 chacune.
AUG. MOLIER, Rue St-Louis, No. 90.

ABSINTHE—En débarquement de la barque Mauran, de Bordeaux, 100 caisses absinthe de Sauvageol, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, St. Louis.
20 oct

EN débarquement de la barque Mauran, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
[illegible]
G M LUCAS, 30, rue Bienville

A [illegible]
GREENWAY, PAYAN & Co. 26, rue du Canal
16 oct

AMUSEMENS.

GRAND CIRQUE DE L'OUEST
DE STONE & McCOLLUM.
CE SOIR.

ENTRÉE des Enfants de la Liberté—Tours d'Equitation par MM. McCollum, A. Levi, J. Shay et les frères Eaton et Dennison Stone—Sports in Arabia Felix, par J. Shay—E. Stone executera la scène du Pêcheur de P[illegible]kin—Les quatre frères John Smith, Pennisny, Coleman et Bammen Brown exécuteront des scènes de nègres Après quoi,

UNE SCENE D'EQUITATION.

Les Directeurs ont l'intention de donner une brillante représentation dans l'après-midi de samedi, en commençant à trois heures. Cette représentation est fixée ainsi pour la commodité des familles qui voudront y amener leurs enfants, et qui ne peuvent le faire le soir.

Les officiers Busby, Evans et McClosky sont chargés de la police du Cirque.

Prix d'Entrée—Loges 50 cents; parterre 25 cents. Les enfants et les domestiques qui entreront aux loges paieront 25 cents. 22 oct

MUSIQUE DE SOIREES ET DE BALS.
MUSIQUE MILITAIRE.

Mr. H. E. LEHMAN, artiste du Théâtre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour pour son ORCHESTRE POUR SOIRÉES OU BALS PARTICULIERS. Dans le but de mieux mériter la faveur de ses amis et du public en général, il s'est adjoint M. COBINI, artiste bien connu et justement apprécié. Ils seront toujours prêts à fournir la musique requise soit à grand ou à petit orchestre. A cet effet, ils se sont procuré les quadrilles, valses, Polka &c. du dernier genre et actuellement en usage dans les salons de Paris.

M. LEHMAN a également organisé un CORPS DE MUSIQUE MILITAIRE, et invite les différentes compagnies de la Légion de vouloir bien l'honorer de leur patronage, soit pour sortie de compagnies, sérénades ou banquets; ce dernier corps de musique militaire aura régulièrement une répétition chaque semaine, rue St.-Louis, entre celle de Chartres et Passage de la Bourse.

Adresse: rue Ste.-Anne, No. 96, ou au bureau de contrôle du Théâtre d'Orléans. 19 oct—6m

VENTE A BON MARCHÉ POUR CLORE.
B. O. VIGNAUD
No. 41,
RUE DE CHARTRES.

IMPORTATEUR de Porcelaine française, Verrerie taillée, moulée et unie, Coutellerie de table, Ferblanterie, Britannia, Plaqué, Bronzes, Lampes, Girandoles, Candelabres, Pendules et Vases, Articles de fantaisie, et en général tout ce qui constitue l'article de maison; voulant positivement clore, engage le public à venir visiter son assortiment, qu'il vendra en gros et en détail à très bas prix pour du comptant.

Les personnes tenant cafés ou restaurants trouveront chez lui un grand assortiment d'articles à leur usage.
19 oct

A LOUER.

UNE MAISON à un étage, avec de jolies chambres mansardées.

DEUX MAISONS à deux étages. Elles sont bien commodes pour les familles et possèdent des hydrants et des cuves, et sont situées rue du Cirque, entre les rues Julie et Girod.

Aussi—Un grand TERRAIN bien entouré, convenable pour entrepôt de planches, situé rue St. Jean, près du Nouveau Bassin. S'adresser à
B. O. VIGNAUD, No. 41, rue de Chartres
18 oct

A LOUER—Le magasin situé rue de Chartres entre St Louis et Conti, autrefois occupé par MM Ducourneau & Co. S'adresser à
LEONCE ABAT, 26, Douane
19 oct—15

LE TEMPS EST VENU

Où il faut mettre de côté les chapeaux d'été, et aller au vieil établissement de la rue du Canal, No 24, au second magasin de chapeaux à partir de la rue de Chartres. Les CHAPEAUX et CASQUETTES sont d'un nouveau style et de l'ancien, et les prix sont tels, que personne ne pourra s'en plaindre.
CROSSMAN, Toujours à l'ancienne demeure
19 oct—3

CHAPEAUX PINAUD
A LA MODE.

Les soussignés viennent de recevoir par le navire Leodes, du Havre, une caisse de chapeaux, du nouveau genre.
L. A. & W. BARBARIN, No. 26, rue de Chartres
19 oct

AUX MARITANS.

UN homme âgé de 35 ans, arrivé depuis peu de l'Ile de Cuba, parlant et écrivant le français et l'espagnol se propose comme bon habitant et désire être employé sur une sucrerie. S'adresser rue d'Amour, encoignure Bagatelle, No. 98. 19 oct

UNE dame parlant français et anglais, pouvant fournir de bonnes recommandations, désirerait trouver à s'employer dans un magasin, ou tout autre emploi qui pourrait lui convenir. S'adresser rue du Canal No 12.
19 oct

Fashionable Store
Encoignure St Charles et Commune, vis à vis les Hotels St Charles et Verandah, N.-O.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs habitués et le public en général, que mardi matin ils feront l'ouverture d'une partie de leurs NOUVEAUTÉS D'HIVER comprenant ce qu'il y a de plus nouveau et de plus riche en la mode des fashionables. Leurs correspondans à Paris et en Angleterre ayant l'intention de visiter la ville et la campagne seront exécutées avec un empressement [illegible] présente nouvelle mode seront à volonté aussi bien qu'on les fait à Paris.
J. DUCOURNEAU & Co
19 oct—20

Aux Agents de bateaux à vapeur et Propriétaires d'Hôtels.
COUVERTS GALVANISÉS.

LOISON & SILVESTRE, seuls agents de la maison Ch Christophle & Co. de Paris, ont toujours en mains un assortiment complet de Couverts, cuillères à café bouche &c., argentés au galvanisme, qu'ils garantissent être meilleur article de ce genre importés aux Etats-Unis.
36, Chartres.
19 oct

DEMANDE—Un monsieur qui a plusieurs années d'expérience comme professeur et qui a préparé nombre d'élèves pour les collèges, désire trouver une place comme instituteur dans quelque Lycée ou académie, ou comme professeur dans une famille privée. Il peut donner les meilleures recommandations. S'adresser par une lettre dirigée à X. C. par l'intermédiaire de la poste, ou laisser au bureau de cette feuille.
19 oct—6

NEGRES A VENDRE.

RECEMMENT reçus et à vendre par J. M. WILSON, de Baltimore, cent superbes esclaves du Maryland et de la Virginie, parmi lesquels se trouvent des travailleurs aux champs, ouvriers, des domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, ainsi que des couturières. Tous ces esclaves seront offerts en vente aux plus bas prix de la ville, à sa résidence No. 16, rue de l'Esplanade, près du vieux couvent des Ursulines.
19 oct—90

MARCHANDISES FRANÇAISES.

EN débarquement des navires Probus et Leodes, les articles ci-après, que nous offrons à vendre à bas prix et à de bonnes conditions:
10 balles cotonnade forte, dessins nouveaux,
2 caisses damas pour meubles,
15 malles mouchoirs Madras,
1 caisse gants de,
1 caisse bas fil d'Ecosse pour enfans,
Cachemire d'Ecosse, riches,
Barèges grande nouveauté,
Chales cachemire d'Ecosse noirs et imprimés,
Chales Tauris imprimés, riches,
Echarpes cachemire imprimés; foulards nouveaux, barège noir, mérinos écossais 5/4; mousseline de laine, unie, blanche, orange et ponceau, mérinos gris perle; cannevas brodés pour fauteuils, brodés; gros de Naples noir, 16 centimètres de large, mérinos noir uni; Scholl noir, chiffres et autres articles, à la Cendrille; manteaux grisaille Boston.
Par le navire Rubicon, du Havre, un bel assortiment de marchandises d'hiver et d'automne.
DUFOUR, DURAND & Co, 25, Chartres
19 oct

BOUTEILLES vides, à vendre par
AUGUSTE MOLIER, 90, Rue St. Louis
19 oct

EN débarquement du navire Montredon, de Marseille: 150 barriques vin de Bergasse, 300 paniers huile de Plagniol, de 12 bouteilles, 1000 paniers idem de 24 demi bouteilles, 100 caisses absynthe de Sauvaind, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15 St. Louis
19 oct

CHARBON DE LIVERPOOL—150 tonneaux charbon anglais, à vendre en quantité à la convenance des acheteurs, dans le terrain rue Royale, entre Hôpital et du Quartier.
19 oct

CHARBON—Un lot supérieur de charbon de Pittsburg, actuellement déposé à la Levée en face de la rue Conti, à vendre en lots à la convenance, mais pas moins de 10 barils.
19 oct

VINS de Bourgogne—16 caisses des meilleures marques, à vendre à bon compte pour clore une consignation, par
LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres
19 oct

BOTTES Françaises—Une caisse de 30 paires bottes Françaises, à vendre au-dessous du prix de revient pour clore une facture,
LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres
19 oct

FOULARDS et Cravates—80 pièces foulards avec le portrait du général Z. Taylor;
150 pièces médium imprimées,
50 do cravates de taffetas de différentes grandeurs, à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

INDIENNES—10 caisses indiennes Cocheco, patrons nouveaux pour l'automne, à vendre à bas prix par
DUFOUR, DURAND & Co, 25, Chartres
19 oct

DRAPS ET CASIMIRS—Une caisse satin laine noir, et draps noirs français, à vendre par
DUFOUR, DURAND & Co. 25, Chartres
19 oct

BOTTES, Souliers et Brodequins—Maintenant en débarquement des navires Niagara, R. D. Sheppard, Osceola, Columbiana et autres—450 caisses marchandises comme ci-dessus, à vendre par
FROST & Co. 10, Magasins
15 oct

CHAPEAUX—En débarquement du navire Rattle, de la barque Yarmouth et autres—300 caisses chapeaux genre d'automne; Palo Alto en soie, laine et autres, à vendre par
FROST & Co, 10 Magasins
15 oct

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement et en magasin, 200 caisses chapeaux de divers genres, tels que feutre, castor, soie, casimir, Palo Alto, chapeaux en laine, pour jeunes gens et enfants, à vendre à bas prix, par
FROST & Co, 10, Magasins
2 oct

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS
Actuellement en débarquement des navires St Mary, Medora, Boston et des derniers arrivages, 300 caisses chaussures, venant directement des manufactures, à vendre à des termes favorables par
FROST & Co, 10, Magasins
2 oct

Avis aux Serruriers et Ingénieurs.

LIMES D'ALLEMAGNE—Cent [illegible] (120) limes d'Allemagne [illegible] à vendre à bon marché, par
F. LANAUZE, No. 28, rue St [illegible], Place d'Armes
10 oct—1m

SARDI[NES] [illegible] à l'huile de la [illegible] gne, seul agent pour la vente [illegible] la marque bien connue E. Guil[illegible] Leodes, du Havre, 3800 boîtes [illegible] pêche.
[illegible] MOLIER, 90, St Louis
15 oct

A VENDRE par le soussigné [illegible] en débarquement du navire Montredon, de Marseille:
120 barriques vin de Bergasse, 1re marque,
100 caisses absinthe Sauvageol et Bordeaux.
V BOUQUET, 28 Toulouse

AVIS aux conducteurs de drays—A l'avenir je ne paierai pour des charrois qu'à ceux qui auront un ordre écrit de moi.
JOHN BELLOW Jr, 9, rue du Canal
15 oct

CHARBON! CHARBON!

8000 BARILS Charbon de Pittsburg, qualité supérieure.
2000 barils Charbon anglais de New Castel, à vendre par
ROBERT MURPHY, No. 66, Vieux Bassin, et 68, Vieille Levée, coin St Louis. 15 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE.

F. BOURNIER, Dentiste, a transporté son Etablissement de la rue Bourbon, [illegible] à la rue St Louis, No 96, entre Chartres et Vieille Levée. 15oct—6

RAVELET & HUET ont transféré leur domicile au No. 22, rue de Chartres, [illegible]. Pour cause de liquidation au sujet de la sortie de [illegible], ils offrent à vendre leur stock [illegible] compagnie du [illegible].
16 oct

[illegible]
5 oct

CACAO de Guayaquil—50 sacs à vendre par
B. VALLS, 26, Commune